



## VILLE DE SAINTE-ADÈLE

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

#### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 17 février 2020, le projet de règlement 1200-2012-Z-36 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à corriger une omission sur le nombre d'étage autorisé pour les habitations trifamiliales dans la zone RP-023 ;

Pour faire suite à l'adoption de ce projet se tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 3 mars 2020, à 18 h 30**, dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel et ce, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée, madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Elle entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**L'OBJET** de ce règlement vise à corriger une omission sur le nombre d'étage autorisé pour les habitations trifamiliales dans la zone RP-023.

Le secteur visé est celui de la place du Refuge

**Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.**

Le projet de règlement être consulté au Service du greffe, situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, aux heures régulières de bureau. Le plan de zonage peut être également consulté sur le site internet de la ville dans la section « publications ». Toute personne qui voudrait obtenir des renseignements concernant ce projet de règlement est priée de communiquer avec le Service d'urbanisme et de l'environnement ou avec le Service du greffe au numéro de téléphone suivant : (450) 229-2921 durant les heures normales de bureau.

**FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 20 février 2020**

Le greffier,

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA